

Bureau du Conseil communal de Renens

Préavis (No 83) au Conseil communal de Renens

concernant les jetons de présence et indemnités des membres du
Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006 – 2011

Renens le 15 mai 2006

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Art. 29.-LC.- Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président, de la secrétaire et de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.

Il incombe donc au Bureau de prendre l'initiative d'adresser un préavis au Conseil communal, comme cela s'est déjà fait en avril 2002 (3ème séance).

S'agissant de la fixation des jetons et indemnités, le préavis qui suit tient compte des modifications apportées aux tarifs en vigueur et adoptés en 2002. Ces propositions ont été proposées par le Bureau lors de sa séance du 15 mai 2006.

Secrétaire du Conseil communal :

La fonction de secrétaire du Conseil communal est colloquée en classe 11. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et de son règlement d'application. Il tiendra compte de l'expérience et de ses connaissances acquises préalablement. Le taux d'activité de base est évalué à 25% (soit env. 540 heures annuelles) Les tâches suivantes sont comprises dans le taux de base :

- Prise du PV du conseil, rédaction et diffusion
- Secrétariat du bureau du conseil, correspondance, convocations, classement, archivage, gestions des jetons de présences.

- Votations, élections : organisation, convocations, présences
- L'équipement, le matériel, les fournitures sont mises à disposition par la Commune.

En sus les compléments suivants pourront être attribués à la secrétaire (sur accord du conseil).

- Secrétariat préavis (5% - 100 heures) - base de 25 préavis par année et 3 heures par préavis.
 - Uniquement dactylographie et mise en forme et convocations aux séances.
- Secrétariat commissions permanentes (5% - 100 heures)
 - Uniquement dactylographie et mise en forme et convocations aux séances.

En sus les options suivantes pourront être attribuées à la secrétaire (sur accord du conseil).

- Secrétariat préavis (7% - 150 heures) - base de 25 préavis par année à raison de 6 heures par préavis, salaire horaire.
 - Prise de PV des séances de rédactions.
- Secrétariat commissions permanentes (7% - 150 heures) salaire horaire.
 - Prise de PV des séances de rédactions.

I. Le tarif des jetons de présence et indemnités est actuellement le suivant :

Jetons de présence :

- Président du Conseil	fr.	40.-	par séance
- Conseillers communaux	fr.	30.-	par séance
- Président de Commission	fr.	60.-	par séance
- Commissaires	fr.	40.-	par séance
- Etablissement rapport	fr.	100.-	le rapport
- Séance de jour	fr.	100.-	demi-jour
- Séance de jour	fr.	150.-	jour entier

Indemnités :

- Président du Conseil	fr.	3'000.-	par année, brut
- Secrétaire du Conseil	fr.	12'000.-	par année, brut
- Frais de la secrétaire du CC	fr.	1'000.-	forfait annuel
- Secrétaire suppléante	fr.	20.-	à l'heure
- Secrétaire com. de gestion	fr.	1'200.-	par année
- Scrutateurs bureau	fr.	180.-	par année
- Huissier	fr.	2'000.-	par année, brut

Jetons de présence votations-élections :

- Président, secrétaire, scrutateurs votations-élections	fr.	20.-	de l'heure
- Scrutateurs : dépouillements élections	fr.	20.-	de l'heure
- Président, secrétaire, dépouillements élections	fr.	40.-	de l'heure

II. Le Bureau du Conseil communal propose d'augmenter le tarif d'une partie des jetons de présence et indemnités comme suit :

Jetons de présence :

- Président du Conseil	fr.	40.-	par séance
- Conseillers communaux	fr.	40.-	par séance
- Président de Commission	fr.	60.-	par séance
- Commissaires	fr.	40.-	par séance
- Etablissement rapport	fr.	100.-	le rapport
- Séance de jour	fr.	100.-	demi-jour
- Séance de jour	fr.	150.-	jour entier

Indemnités :

- Président du Conseil	fr.	3'000.-	par année, brut
- Secrétaire du Conseil activités de base (25% CI 11)	fr.	23'878.-	par année, brut
Secrétariat, complément : secrétariat préavis (5%)	fr.	4'775.-	par année, brut
secrétariat commissions (5%)	fr.	4'775.-	par année, brut
Secrétariat, option PV : secrétariat préavis (7%)	fr.	6'788.-	par année, brut
secrétariat commissions (7%)	fr.	6'788.-	par année, brut
- Frais de la secrétaire du CC	fr.	0.-	forfait annuel
- Secrétaire suppléante	fr.	35.-	à l'heure
- Secrétaire com. de gestion	fr.	1'200.-	par année
- Scrutateurs bureau	fr.	180.-	par année
- Huissier	fr.	2'000.-	par année, brut

Jetons de présence votations-élections :

- Président, secrétaire, scrutateurs votations-élections	fr.	20.-	de l'heure
---	-----	------	------------

- Scrutateurs :			
dépouillements élections	fr.	20.-	de l'heure
- Président, secrétaire,			
dépouillements élections	fr.	40.-	de l'heure

Au vu de ce qui précède, le Bureau du Conseil communal a l'honneur de vous proposer, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Sur proposition du Bureau du Conseil communal,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DE C I D E

Les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2006 au 30 juin 2011.

Jetons de présence :

- Président du Conseil	fr.	40.-	par séance
- Conseillers communaux	fr.	40.-	par séance
- Président de Commission	fr.	60.-	par séance
- Commissaires	fr.	40.-	par séance
- Etablissement rapport	fr.	100.-	le rapport
- Séance de jour	fr.	100.-	demi-jour
- Séance de jour	fr.	150.-	jour entier

Indemnités :

- Président du Conseil	fr.	3'000.-	par année, brut
- Secrétaire du Conseil			
activités de base (25% CI 11)	fr.	23'878.-	par année, brut
Secrétariat, complément :			
secrétariat préavis (5%)	fr.	4'775.-	par année, brut
secrétariat commissions (5%)	fr.	4'775.-	par année, brut
Secrétariat, option PV :			
secrétariat préavis (7%)	fr.	6'788.-	par année, brut
secrétariat commissions (7%)	fr.	6'788.-	par année, brut
- Frais de la secrétaire du CC	fr.	0.-	forfait annuel
- Secrétaire suppléante	fr.	35.-	à l'heure
- Secrétaire com. de gestion	fr.	1'200.-	par année
- Scrutateurs bureau	fr.	180.-	par année
- Huissier	fr.	2'000.-	par année, brut

Jetons de présence votations-élections :

- Président, secrétaire, scrutateurs votations-élections	fr.	20.-	de l'heure
---	-----	------	------------

- Scrutateurs :
dépouillements élections fr. 20.- de l'heure
- Président, secrétaire,
dépouillements élections fr. 40.- de l'heure

AU NOM DU BUREAU DU
CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Le Président :

Roland Divorne

La Secrétaire :

Rosana Joliat